



commune re.source

BULLETIN COMMUNAL # ÉTÉ 2018

GEER INFO - Distribué sur la Commune de Geer.
+32 19 587 079 - geer.info@publink.be - www.geer.be
Distribué sur l'entité communale de Geer à 1350 exemplaires

Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 588 033 - fax +32 19 587 079



**BUREAU D' ARCHITECTURE
BOURGUIGNON - LINDEKENS**
RUE DE LA CONSERVERIE 4/1 4250 GEER (BELGIQUE)
TEL: 019/32.33.54 FAX 019/32.33.59

guy.bourguignon@skynet.be sebastien.lindekens@skynet.be
VISITEZ NOTRE SITE: [http:// www.blarchitecture.be](http://www.blarchitecture.be)



**Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsprl**
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB

Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com

www.rt-architecte.be



**Fiduciaire
du Geer**
SPRL

Une collaboration en toute confiance

T. 019 58 88 07 Rue de la Belle Vue, 2
4250 Boëlhe

Comptabilité - Fiscalité - Bureau social
Gérance Jean-Marie HALING
Yves-Marie DABOMPRÉ
info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

**PLASTIQUES
de Stexpe**

Ch. Romaine, 56
4252 OMAL
Tél. : 019/58 81 13



Bâtiment - Industrie - Agriculture
E-mail : info@destexheplastic.be



Domin'Or
Dominique Mabiels
BIJOUTIERE - JOAILLIERE



*Jewels
and
Emotions*

Création, transformation et réparation.
Bijoux argent, or 18 ct, collier de perles de culture et de Tahiti.
Montres: Frédérique Constant - Lotus

Rue du Village 1a - 4254 Ligny (Geer)
Tél. 019.58.87.35 | Fax 019.58.89.02
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi fermé à 17h | Fermé le lundi



BCS garden

Stéphane COLLIN

Rue de l'Eglise, 14, 4250 Boëlhe
Gsm : 0477 70 53 85
www.bcs-garden.be

- * Entretien et réalisation de parcs et jardins
- * Aménagement extérieur
- * Terrassement et benne TP
- * Déneigement voirie, parking et particulier
- * Vente de pellet DIN +

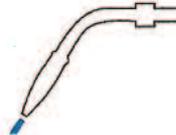


Océanic

Chaussée Romaine, 190 - Wareme

Tél.: 019/58.75.18

Ouvert de 7 à 19 h du lundi au samedi
de 9 à 17 h le dimanche
de 9 à 13 h les jours fériés



ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU
MOUREAU

Constructions Métalliques
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretiens industriels
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et containers
Tous travaux de sous-traitance

Rue des Broucks, 100/A 4252 Omal- Geer
GSM 0496.20.54.59

**HESBAYE
FROST**




COLLET Luc
SANITAIRE
TRAITEMENT DE L'EAU
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

ISOLATION
MECANICIEN D'ENTRETIEN

0470/71.23.53
TVA be0686986365 info@colletluc.be

SOMMAIRE

- 3 LE BOURGMESTRE VOUS PARLE
- 4 FINANCES COMMUNALES
- 5 RECEPTION DE PELUCHES À LA ZONE DE SECOURS DE HESBAYE
- 6 COMMÉMORATOIN PATRIOTIQUE À GEEER
- 10 TRAVAUX DE VOIRIE (DIVERS)
- 18 BROCANTE DE L'ESFC GEEER : ROUND 2!
- 19 UNITÉ SCOUTE DE GEEER
- 20 NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF
- 21 VOUS RECHERCHER UNE PLACE EN CRÈCHE
DANS LES ENVIRONS
- 22 BRÈVES
 - COLLECTE DE SANG
 - ACTION RADON DE LA PROVINCE DE LIÈGE
 - UNE REMRQUE? PENSEZ À LA DÉCLARER (OU LA RÉVOQUER)...
 - POUR UN ÉTÉ SANS VIOLENCES
 - INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE
 - SUBVENTIONS À LA PLANTATION DE HAIES, VERGERS ALIGNEMENTS D'ARBRES, TAILLIS LINÉAIRES ET ENTRETIEN D'ARBRES TÊTARDS
 - TERRE ASBL MENACÉE PAR LES DÉTRITUS
 - HESBAYE FROST : EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION
 - L'ADL VOUS ACCUEILLE DÉSORMAIS À "LA BERLE"
 - CALENDRIER DE NOS ACTIVITÉS
 - RUR'ACTIVE
- 32 ETAT CIVIL



LE BOURGMESTRE VOUS PARLE...

Chères Geeroises, chers Geerois, lorsque vous lirez cette troisième édition 2018 de notre bulletin d'informations communales, la période dite de vacances d'été sera déjà terminée. J'espère qu'elle vous a été profitable, même si elle fut par moment dans notre région un peu « trop » chaude et particulièrement sèche. L'un des objectifs de ce support est non seulement de vous informer sur l'ensemble des activités qui se sont ou qui vont se dérouler sur le territoire de notre belle commune, mais il doit également permettre d'initier des réflexions proactives et profondes sur l'évolution territoriale et humanitaire de notre Commune de Geer.

En 1976, sept villages (petites communes) sont fusionnés et constituent l'entité communale de Geer. La superficie territoriale est définitivement établie et se limite à 23,62 Km², soit 2.362 hectares. Plus de 85% de celle-ci était et reste constituée de terrains agricoles et boisés, quelques 15 hectares sont réservés à des zones bâties et/ou à bâtir.

Il y a donc plus de trente ans, la population essentiellement « villageoise » et répartie dans les différents villages était de l'ordre de 2.320 habitants pour 3.450 actuellement, soit une progression de l'ordre de 49%. Le contexte géo-démographique de notre commune prévoit une nouvelle évolution de notre population de plus de 25% dans les 15 prochaines années, soit quelques 1.000 nouveaux citoyens Geerois.

Il convient donc d'être non seulement attentif et proactif à la gestion future de nos structures organisationnelles, ce qui est en bonne voie, mais également d'être particulièrement attentif à l'accueil de ces nouveaux habitants. Bien que conservant plus de 80% de notre territoire en zone agricole et verte, il est indispensable que notre commune continue à développer des relations humaines entre citoyens, nos rues et quartiers doivent vivre, être animés. Une chambre à la campagne et être uniquement connecté au monde extérieur (sans connaître son voisin) n'est pas un mode de vie assurant une pérennité citoyenne indispensable à la survie de nos petites entités.

Il sera je crois nécessaire, qu'ensemble, citoyens nouveaux et anciens, responsables communaux, organisations citoyennes, institutions publiques, exploitants agricoles, commerçants, entrepreneurs, et ce sur base des différents règlements existants, nous établissions une charte de convivialité citoyenne adaptée, permettant de promouvoir et de développer le « vivre ensemble », élément de survie de notre verte entité de taille humaine.

Votre Bourgmestre,
Michel Dombret.

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE ORDINAIRE*

*GESTION JOURNALIÈRE

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2017	5.222.363,13	4.110.901,95	1.111.461,18
Résultat exercice propre 2017	4.188.836,89	3.892.410,66	296.426,23
Prélèvements et exercices antérieurs	1.543.440,47	185.053,72	1.358.386,75
Résultats cumulés fin 2017	5.732.277,36	4.077.464,38	1.654.812,98

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE*

*GESTION DES PROJETS

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2017	1.858.095,69	1.858.095,69	0,00
Résultat exercice propre 2017	205.287,22	1.168.999,72	- 963.712,50
Prélèvements et exercices antérieurs	1.483.012,50	1.217.976,08	265.036,42
Résultats cumulés	1.688.299,72	2.386.975,80	- 698.676,08

LE DEFICIT EST DU AU FAIT QUE LES EMPRUNTS DE FINANCEMENT PREVUS NE SERONT CONSOLIDES QU'EN 2018.

FINANCES COMMUNALES : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 2 EXERCICE 2018

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget ordinaire cumulé B.I +1	5.548.322,20	5.000.371,37	547.950,83
Modifications	395.460,05	147.661,57	247.798,48
Budget ordinaire cumulé B.I +2	5.943.782,25	5.148.032,94	795.749,31

Michel Dombret,

Bourgmestre.

RÉCEPTION DE PELUCHES À LA ZONE DE SECOURS HESBAYE.



Depuis plusieurs années, la Zone de secours Hesbaye équipe ses ambulances de peluches. Celles-ci ont pour but de faciliter le contact entre les ambulanciers et les enfants lorsque ceux-ci sont malheureusement concernés par une intervention mais également rassurer l'enfant.

Ces peluches se sont révélées être une aide très utile dans de nombreux cas.

Afin de renouveler son stock, la Zone de secours a demandé l'aide du Kiwanis du Haut-Geer – Comtesses de Hesbaye, association qui soutient, depuis bientôt 5 ans, de nombreuses associations dans la région.

Celles-ci ont d'emblée accepté la demande et ont décidé d'offrir aux pompiers les peluches nécessaires pour 2 ans (soit 100 nounours en tout) pour un montant total de 774,00€.

Le Président de la Zone de secours, Monsieur Emmanuel Douette, et la Présidente du Kiwanis du Haut-Geer – Comtesses de Hesbaye, Madame Katty Bertrand, se félicitent de ce partenariat : « qui souligne la bonne collaboration entre les services de secours et les associations au service des citoyens de la Zone ».



Contact : Gauthier Viatour 019/600.264



MISE À L'HONNEUR DE NOS SOLDATS DÉCÉDÉS EN 14-18 ET RETOUR SUR LA PERSONNALITÉ EXCEPTIONNELLE DU LIEUTENANT JULES MASY.

Le samedi 1er septembre dernier, de nombreuses personnes étaient présentes au cimetière de Darion pour rendre hommage à nos soldats décédés lors de la Première Guerre mondiale.

❖ Six militaires de Geer tués en 14-18

Comme l'a rappelé Michel DOMBRET, Bourgmestre de Geer, six jeunes de nos villages sont décédés :

« Nestor BAJOT de Lens-Saint-Servais, soldat, 1er Régiment des Guides, tombé à Lichtaert le 20/08/1914 ;

Henri WAGELMANS de Hollogne-sur-Geer, soldat, décédé en France le 10/05/1915 ;

Georges LIBOTTE de Hollogne-sur-Geer, soldat, décédé pendant l'offensive entre avril 1918 et novembre 1918 à Wippeghem ;

Le Comte Francis de MEEÛS de Boëlhe, sergent fourrier au 1er Régiment des Guides, tombé lors de la dernière charge de cavalerie de l'armée belge à Burkel le 19/10/1918 ;

Et le Lieutenant Jules MASY de Darion, 14e de Ligne, tombé à Nevele le 1er novembre 1918 ».

C'est ce dernier militaire décédé à l'âge de trente ans qui a fait l'objet d'un intérêt particulier.

❖ Séance protocolaire dans la salle de « La Liberté »

C'est dans la salle de « La Liberté » à Hollogne-sur-Geer que différents orateurs se sont exprimés. C'est le Dr Jacques BREELS, modérateur et passionné d'Histoire qui a invité différentes personnalités à monter sur la scène.

❖ Des extraits éloquentes sur la personnalité du lieutenant Jules Masy

Le colonel e.r. Thierry BABBETTE, ancien commandant militaire de la Province de Liège et coordinateur général pour le Centenaire 14-18 en Province de Liège, a rappelé la personnalité du lieutenant Jules MASY. Vous pourrez lire, en encadré, quelques extraits de son intervention.

❖ « La liberté, notre liberté, votre liberté »

Dominique SERVAIS, 1er Echevin, s'est exprimé autour de la thématique de la « Liberté » : « Si aujourd'hui, nous avons l'insouciance quant à la valeur de ce nom, c'est bien parce qu'il y a 100 ans et 73 ans, ce nom était sur toutes les lèvres et faisait frissonner tout un peuple. Ce peuple qui durant de trop nombreuses années, a été privé de cette liberté et ce, au sens premier de sa valeur : liberté de manger, liberté de sortir, liberté de parler, liberté de penser, liberté de faire, liberté de vivre. Et si aujourd'hui nous vivons dans l'abondance et l'insouciance accordant parfois beaucoup d'importance à des futilités, c'est parce que des hommes, des femmes, des enfants ont donné jusqu'à leur vie pour que nous retrouvions la liberté, notre liberté, votre liberté ! ».

❖ Francis BALACE capte l'attention de la salle pendant 30 minutes, sans note

Le professeur Francis BALACE, historien de l'ULiège, a fait d'intéressants allers et retours entre le parcours du lieutenant MASY et la situation militaire, économique et sociale du premier conflit mondial.

❖ Des militaires déployés au bénéfice de la paix

Le colonel Jean-Paul HAMES, commandant militaire de la Province de Liège, a expliqué à l'assemblée les endroits où les militaires belges sont déployés au bénéfice de la paix.



❖ Un devoir de mémoire

À quelques heures de la rentrée scolaire, le 2e Echevin, Didier LERUSSE, a rappelé le devoir de mémoire : « Pour effectuer un travail de mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, nous avons développé diverses initiatives

pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales. En collaboration avec nos associations d'anciens combattants, avec les porte-drapeaux ici présents, avec les représentants des mouvements de résistance et avec les membres du personnel enseignant nous ne manquons pas de commémorer les grands moments liés à ces événements tragiques : le relais sacré, le 11 novembre, le 8 mai. Les enfants de nos écoles y sont bien entendus associés. Depuis plusieurs années, notre commune adhère au réseau « Territoires de la Mémoire ». Plusieurs visites scolaires sont organisées dans cette optique. Inutile de vous préciser que nous ne manquons pas de transmettre dans nos écoles aux jeunes générations, les valeurs démocratiques, de sensibiliser chacun à l'importance du travail de Mémoire et à la lutte contre toutes les formes d'exclusions ».

❖ Trompette et chorale

À noter aussi la remarquable prestation de la chorale Saint-Brice et Saint-Martin, placée sous la direction de Jean-Marie GILLET, qui a chanté la « Brabançonne », « Quand je chante avec toi liberté » et la « Madelon ». Un moment unanimement apprécié. Tout autant que les interventions du trompettiste André KAYE au cimetière de Darion.



❖ Prochain rendez-vous : le 11 novembre

Le bourgmestre de Geer a aussi demandé aux personnes présentes « une pensée pour les 62 citoyens geerois ainsi que l'ensemble des victimes de ce long conflit dont le centième anniversaire de fin sera célébré ce 11 novembre 2018 ».

La commune de Geer a donc connu un moment d'exception grâce aux interventions de ces différents orateurs de grande qualité.





LIEUTENANT JULES MASY, DÉCORÉ DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, DE L'ORDRE DE LA COURONNE, DE LA CROIX DE GUERRE ET DE LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR.



Le Colonel Thierry Babette, coordinateur général pour le Centenaire 14-18 en Province de Liège.

" Qui était Jules Masy ? Quelles étaient ses aptitudes militaires ? Quelles étaient ses qualités de cœur ?

Découvrons-le au travers d'extraits de l'oraison funèbre que prononça le major Deneff en, 1918, lors de ses funérailles...

Parmi tant de braves tombés au Champ d'honneur, il en est qui, par leur conduite héroïque, par leur exemple constant du devoir, par la haute compréhension qu'ils avaient de la mission du chef, par la noblesse de leurs sentiments enfin, auront droit à une mention spéciale dans les fastes militaires de notre armée. C'est parmi ceux-là que je classerai, au tout premier rang, notre brave, notre tant regretté camarade, le Lieutenant MASY.

D'un courage, d'une bravoure légendaire dès les premiers jours des hostilités, MASY attirait sur lui l'attention de ses chefs, la confiance de ses hommes, l'admiration de ses camarades.

Après la bataille de Liège, il est grièvement blessé à la poitrine le 10 septembre 1914 à St Adrien. Le séjour à l'hôpital s'accordait mal avec cette nature brave et généreuse et c'est incomplètement guéri qu'il reprend sa place dans le rang.

Tant de qualités ne pourraient être réservées dans l'exercice d'un commandement subalterne. Sitôt les combats de l'Yser terminés, ses chefs voulurent reconnaître les brillantes qualités de ce véritable conducteur et entraîneur d'hommes et proposèrent MASY pour le grade de Sous-Lieutenant auxiliaire.

Blessé une seconde fois par un éclat d'obus à Pervyse le 09 février 1915, une fois de plus, il rejoint, au plus vite, son unité. Le 01 juillet 1915, il est admis dans les cadres actifs du Corps des Officiers de l'armée. Le 26 octobre, le Roi Albert I, voulant donner à MASY un témoignage éloquent de ses hautes vertus militaires, lui décerne la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et la Croix de Guerre.

Le 22 mai 1916, il est cité à l'ordre du jour de son régiment et le 01 juillet de la même année, il est nommé Premier Lieutenant.

L'automne 1918 voit la période des grandes offensives, celles qui vont marquer la délivrance de la Patrie, celles qui vont voir luire l'aurore de la victoire.

Le 03 octobre, au cours du combat meurtrier qui fut livré devant Roulers, MASY est à nouveau blessé mais il refuse de se laisser évacuer. Il ne veut pas abandonner ses braves soldats, acte qui tient du sublime.

Le 22 octobre, alors que le bataillon se trouve sur le canal de la dérivation de la Lys, MASY commande la 6e compagnie. Ordre lui est donné d'attaquer la position ennemie. Avec sa fougue habituelle, il entraîne sa compagnie. Légèrement blessé par un éclat d'obus, il ne s'en aperçoit qu'après l'action. C'est hélas sur cette position qu'il avait conquise que le 1er novembre 1918 vers 18hr30, alors qu'il donnait ses instructions à sa compagnie, un obus éclata à ses pieds. Grièvement blessé, il devait décéder deux jours plus tard.

Le 11 novembre 1918, jour de l'armistice, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne lui sera décernée à titre posthume.

Tel est Mesdames et messieurs le portrait militaire de notre regretté compagnon d'armes : le Lieutenant MASY.

S'il possédait les vertus militaires au degré le plus élevé, ses qualités de cœur étaient aussi grandes. Adoré de ses soldats, il était pour eux une idole tant il avait su, par son exemple, leur inspirer une confiance illimitée. Par sa constante sollicitude en vue de leur assurer le bien-être matériel le plus complet, il avait conquis leur cœur et il le possédait tout entier.

Le major DENEFF poursuit :

Ton souvenir vivra parmi nous, ton image sera placée en honneur dans notre salle de réunion, ta pensée planera toujours dans cette atmosphère lorsque seront racontés les hauts faits de la Grande Guerre.

Mais malgré la beauté et la sincérité de ce discours, le Major DENEFF ne pouvait imaginer que 100 ans plus tard la mémoire de Jules MASY serait toujours honorée.

Que Marc MELON, son arrière petit neveu et la commune de GEER en soient profondément remerciés !
Le devoir de mémoire ne sont pas, ici, de vains mots !

Merci."

TRAVAUX DE VOIRIE : SUBSIDES DE LA RÉGION WALLONNE

Certains d'entre vous se posent peut-être la question : « mais pourquoi ces travaux dans cette rue et pas devant chez moi ? ».

Les travaux d'une certaine ampleur sont la plupart du temps soumis à l'obtention de subsides de la Région wallonne étalés sur plusieurs années.

En voici le résumé pour notre commune :

1. Subside P.I.C.

Ce subside (anciennement appelé « plan triennal ») concernant les années 2013 à 2018, est fixé à 170.000,00 € pour Geer, à valoir sur 5 projets rentrés par la commune et retenus par la Région wallonne, à savoir :

- ✓ Aménagement rue Champinotte et rue de Lens-Saint-Servais ;
- ✓ Réfection de la ruelle Maquet à Darion ;
- ✓ Réfection du pont rue du Centre Bernadette ;
- ✓ Réfection de la rue J. Lepage à Geer ;
- ✓ Réfection de la rue de Waremmes à Hollogne ;
- ✓ Réfection du tronçon rue Champinotte et du carrefour rue du Moulin et rue de la Chapelle.

Vous découvrirez le détail de ces chantiers ci-après...

Deux auteurs de projets ont été désignés pour établir les dossiers et les présenter à la Région.

Sur base de ces dossiers et de leur pertinence, un subside complémentaire de +/- 133.500,00 € nous a été octroyé.

Résumé des montants et délai de réalisation :

Désignation	Montant total	Subside
Rue Champinotte et rue de Lens-Saint-Servais Réalisation 2017-2018	430.000,00 €	170.000,00 €
Pont rue du Centre Bernadette Réalisation 2017-2018	47.000,00 €	133.500,00 €
Réfection de la ruelle Maquet à Darion Réalisation 2017-2018	59.000,00 €	
Tronçon rue Champinotte vers carrefour avec rue du Moulin Réalisation 2018-2019	297.000,00 €	
Réfection de la rue J. Lepage à Geer Réalisation 2018-2019	260.000,00 €	
Rue de Waremmes à Hollogne Etude : 2018 Réalisation : 2019	A l'étude	voir article ci-après

2. Subside sur base d'appel à projets

Sur base d'appel à projets lancé par la région wallonne, la commune de Geer a rentré 2 projets :

- ✓ Aménagement de trottoirs reliant Geer à Boëlhe (voir détails ci-après)
- ✓ Aménagement sécurisé rue de Waremmes devant les décanteurs

Ces 2 projets ont été retenus par la Région, le détail des travaux et subsides sont :

Désignation	Montant total	Subside octroyé	À charge de la Commune
Trottoirs rue de Boëlhe	353.000,00 €	235.000,00 €	118.000,00 €
Aménagement sécurisé rue de Waremme devant les décanteurs	60.000,00 €	45.000,00 €	15.000,00 €

Total des subsides obtenus pour la période 2013 à 2018 en matière de travaux de voirie → 583.500,00 €. Dominique Servais, 1er Echevin en charge de l'aménagement du territoire

RÉFECTION RUELLE MAQUET À DARION : RÉALISATION 1^{ER} SEMESTRE 2018

Comme annoncé précédemment, cette voirie présentait un fort dénivellement sur la partie longeant l'église. La réalisation d'un nouveau coffre nous a permis de lui rendre une certaine planéité, due également à la pose, après raclage, d'un nouveau revêtement hydrocarboné sur l'ensemble de cette voirie.



→ Coût total : 59.000,00 € dont une partie subsidiée.

Dominique Servais, 1er Echevin en charge de l'aménagement du territoire

LES « NOUVELLES » RUES CHAMPINOTTE ET DE LENS-SAINT-SERVAIS

Pour rappel, ces travaux font partie des 5 projets subsidiés retenus par le plan P.I.C. de la Région wallonne. Pour la rue Champinotte et la rue de Lens-saint-Servais, nous avons réalisé :

- ✓ Pose de nouveaux filets d'eau ;
- ✓ Création de trottoirs en béton coloré ;
- ✓ Création de zones de dégagement et de parkings ;
- ✓ Divers aménagements de sécurité ;
- ✓ Pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné.

Coût total 430.000,00€
 À charge de la commune 260.000,00€
 Partie subsidiée par la Région wallonne (plan P.I.C.) 170.000,00€

(Voir les photos en page 8.)

PHOTOS : LES « NOUVELLES » RUES CHAMPINOTTE ET DE LENS-SAINT-SERVAIS



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue Champinotte



Rue de Lens-Saint-Servais



Adjudicataire :	Ets Christiaens Beton
Coût total :	353.000,00€
À charge de la commune	118.000,00€
Partie subsidiée par la Région wallonne	235.000,00€

Dominique Servais,
1er Echevin en charge de l'aménagement du territoire.



RÉFECTION RUE CHAMPINOTTE : PHASE III

L'objet de cette réfection est la dernière phase de la rue Champinotte en ce compris le carrefour formé par les rues du Moulin, de la Chapelle et du Village.

Ces travaux rentrent dans le programme subsidié de la Région wallonne et consistent en :

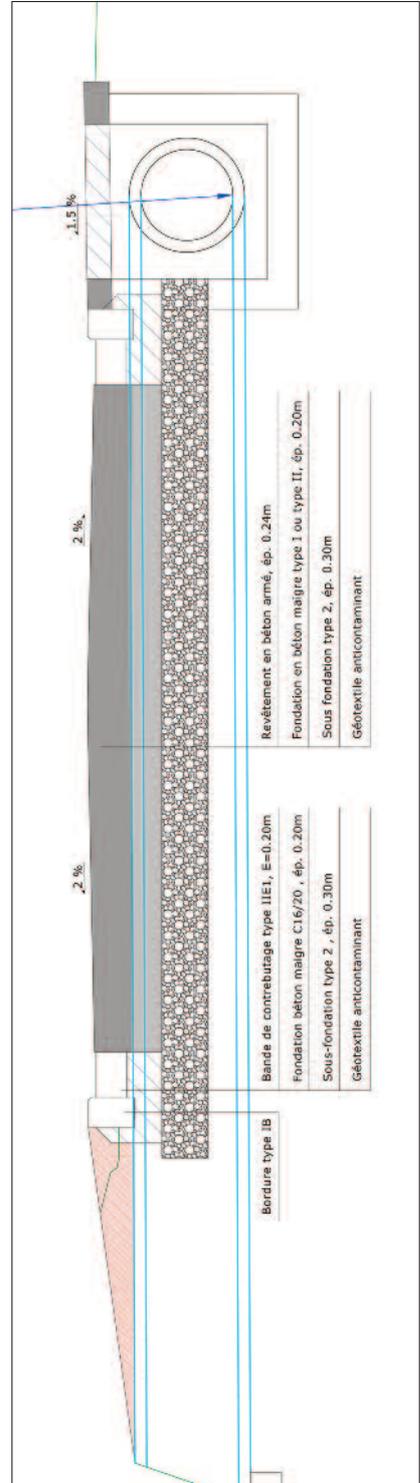
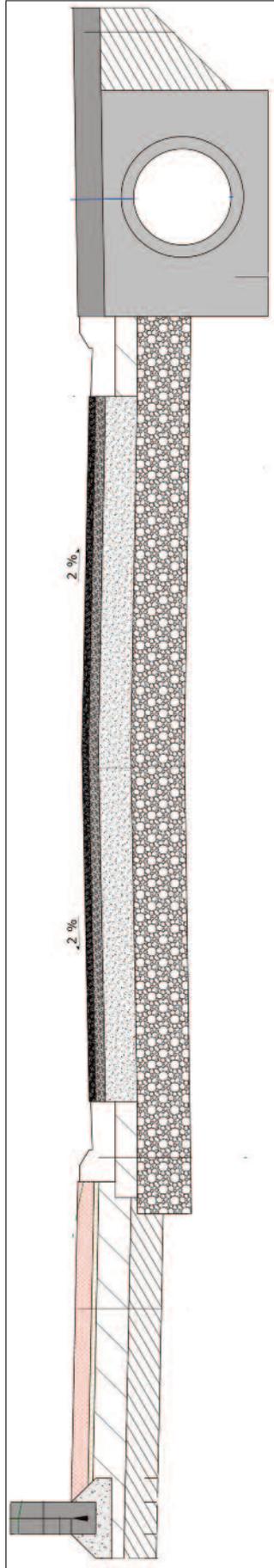
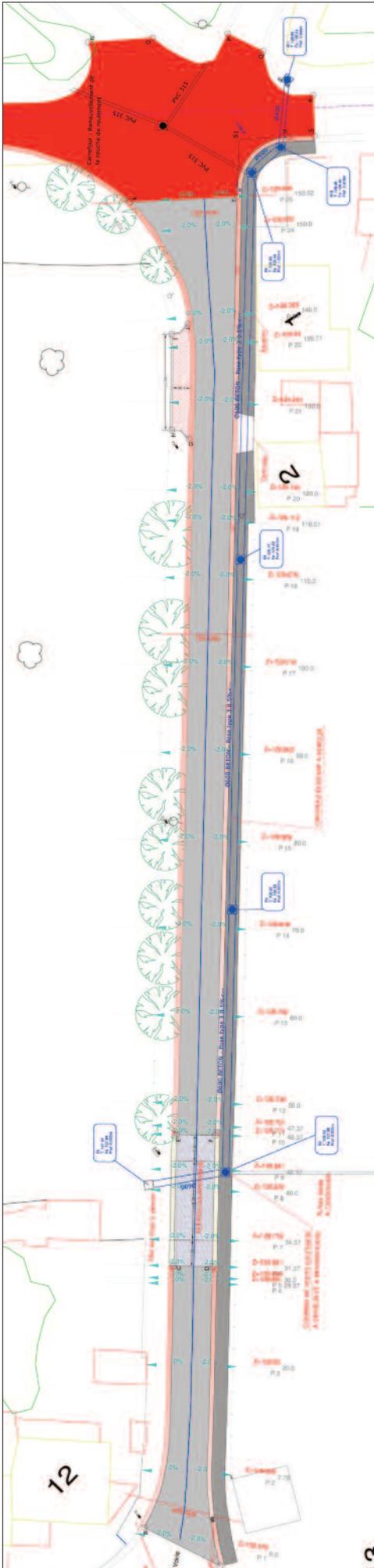
- ✓ La pose d'un nouvel égouttage ;
- ✓ La pose d'un trottoir en béton depuis le carrefour ;
- ✓ Le reprofilage de la voirie ;
- ✓ La pose d'un plateau ralentisseur servant également de protection pour la traversée d'égouttage ;
- ✓ La pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné.

→ Coût total : 297.000,00 € dont une partie subsidiée par la Région wallonne.

Dominique Servais,
1er Echevin en charge de l'aménagement du territoire.



RÉFECTION RUE CHAMPINOTTE : PHASE III PLANS



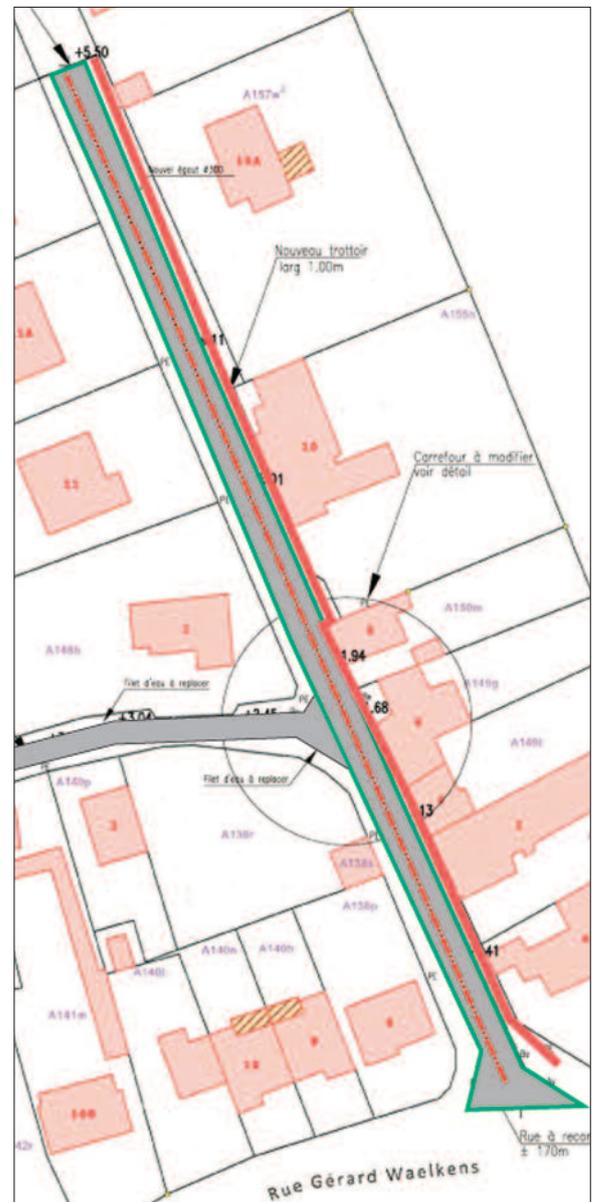
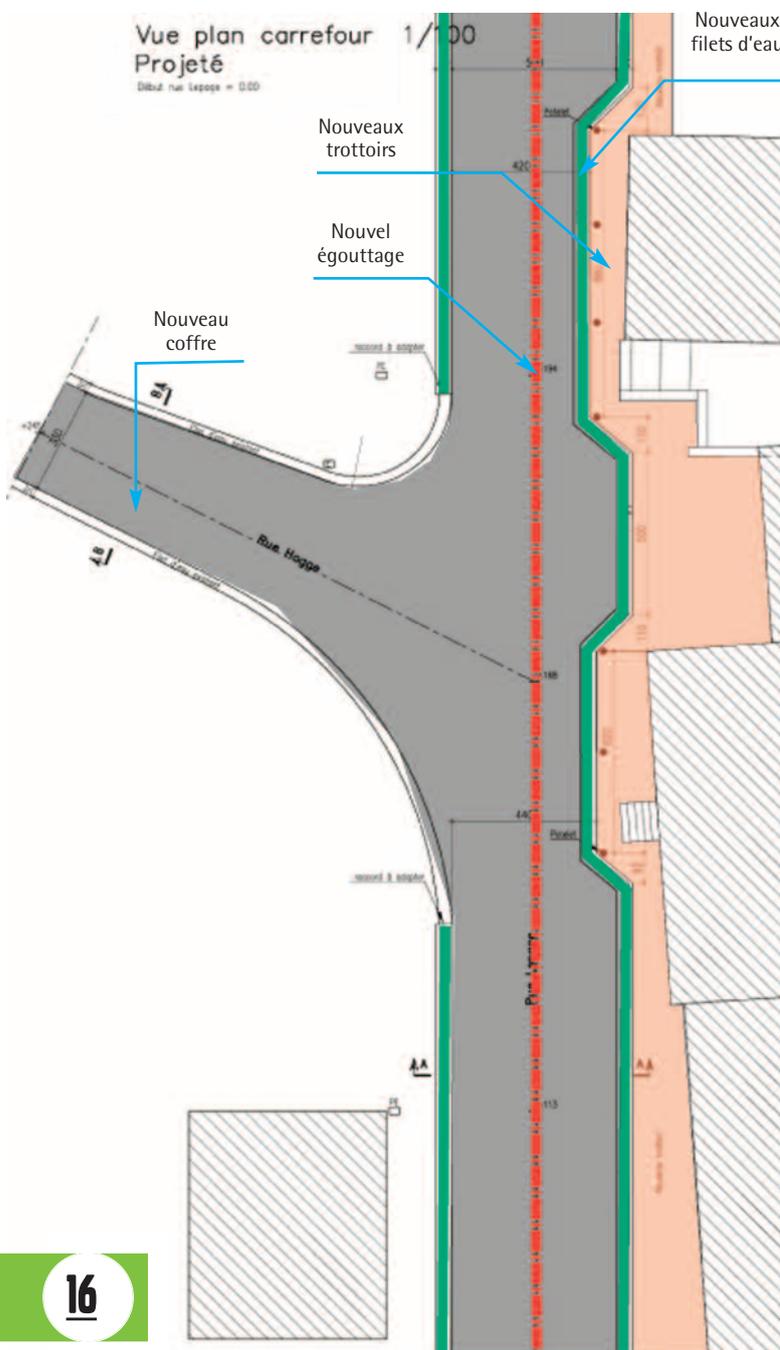
RÉFECTION RUE J. LEPAGE ET RUE HOGGE (EN ASPHALTE)

Comme déjà précisé, ces travaux rentrent dans le programme subsidié par la Région wallonne. Ils consistent en :

- ✓ Le reprofilage de la voirie depuis la fin du tronçon en béton jusqu'au carrefour avec la D 637 A ;
- ✓ La pose d'un nouvel égouttage ;
- ✓ La pose d'un trottoir et un aménagement de sécurité ;
- ✓ Le renforcement du réseau Proximus (à leur demande) ;
- ✓ La pose d'un nouveau coffre rue J. Lepage afin de lui rendre sa planéité (hydrocarboné) ;
- ✓ La pose d'un nouvel enduisage rue Hogge et rue J. Lepage ;
- ✓ Un aménagement de sécurité (marquage).

→ Coût total : 260.000,00 € dont une partie subsidiée par la Région wallonne.

→ Réalisation : fin 2018 – début 2019.



Dominique Servais,
1er Echevin en charge de
l'aménagement du territoire.

QU'EN EST-IL DE LA RÉFECTION DE LA RUE DE WAREMME ?

Au départ, dans le plan P.I.C. de la Région wallonne, le budget initial prévu était de 60.000,00 €.

Description du travail prévu initialement :

- ✓ Pose d'un enduisage après raclage SANS modification du coffret (sauf +/- 70 m).
- ✓ Distance : de l'entrée de la rue jusqu'au double garage côté gauche.

→ Donc, pas de trottoir et de surcharge de la voirie !!

Réflexion menée par le bureau d'études et le Collège :

En mai 2018 : Obtention d'un subside pour la création d'une piste cyclable et un aménagement depuis le double garage vers le rond-point et à côté du décanteur.

→ De ce fait, réflexion du Collège sur une réfection plus importante incluant :

- ✓ La modification du coffre (enlèvement des vieux pavés) afin de rendre sa planéité à la voirie ;
- ✓ La pose d'un nouvel égouttage d'une valeur de 40.000,00€ ;
- ✓ La réalisation de deux trottoirs (de chaque côté de la route) en béton, pour une valeur de +/- 80.000,00€, justifiée par l'église, la fréquentation de la rue et l'entrée du village ;
- ✓ La réalisation d'une nouvelle route sur 260 m, depuis le carrefour jusqu'au double garage, pour une valeur de +/- 200.000,00€.

Décision du Conseil communal :

Pour ce dossier, nous avons demandé une nouvelle étude basée sur la proposition du Collège de réaliser une réfection plus importante et plus durable avec réalisation en 2019.

Dominique Servais,
1er Echevin en charge de l'aménagement du territoire.

Votre **commune** agit pour **plus** de nature...

... et travaille sans pesticide **dans le cimetière !**

Tout le monde y gagne !

- Un espace vert plus propice au recueillement
- Absence totale de produit chimique
- Respectueux de la santé des visiteurs
- Plus sain pour les ouvriers
- Entretien toujours soigné
- Sans impact sur l'eau et les sols



Votre commune en route
vers la gestion différenciée
des espaces verts
www.adalia.be



Le comité du foot a remis le couvert cette année ! Et quel succès !

Le dimanche 22 juillet a eu lieu pour la deuxième année consécutive, une brocante dans le village de Geer. Celle-ci était à nouveau organisée par le comité de football. Le 16 juillet, ce-dernier annonçait complet... 350 exposants étaient au rendez-vous dimanche dès 5h30 afin de monter leurs stands. Le temps étant de la partie, NOMBREUX (plus de 3.500 selon les dires !) sont les geerois et autres villageois à s'être rendus dans les rues du centre de Geer pour marchander le prix de certains articles ou tout simplement passer un bon moment, grignoter un bout, boire un verre ou divertir les enfants.



Un tournoi de pétanque prenait également place au beau milieu de cette brocante pour amuser les novices et faire suer les pros.

Bref, une belle journée à Geer et nous en remercions le comité et tous les bénévoles !

L'administration communale.

QUE DE SOUVENIRS, QUE D'EXPÉRIENCE !

Cette année encore ce sont plus de 150 jeunes qui ont pu vivre de supers Camps durant la première quinzaine de juillet avec l'Unité scout de Geer.

Les enfants, répartis au sein de leur section d'âge, ont vécu des camps exceptionnels grâce à des animateurs qui se donnent à cœur bénévolement tout au long de l'année.

✓ Les plus jeunes, les Baladins, garçons et filles de 7 et 8 ans, sont partis une semaine à Kermt et ont vécu 7 jours fantastiques sur le thème de la BD.

✓ Les Louvettes, filles de 8 à 12 ans étaient à l'abbaye de Marche-les-Dames, tandis que les garçons du même âge (les Louveteaux) logeaient dans un endroit idyllique à Corroy-le-Château. Journée sportive, jeu de 12h, concours cuisine, Hike,... sont autant d'activités qu'ils ont pu vivre ensemble, et qu'ils ne sont pas prêts d'oublier !

✓ Les plus grands passent quant à eux leurs 15 jours de camps sous tentes, perchées au-dessus de « pilotis » construits avec beaucoup d'ingéniosité et de courage ! Les Scouts (gar-

çons de 12 à 16 ans) étaient à Ochamps dans une prairie avec un lac dont ils ont pu profiter tous les jours grâce à la météo très clémente ! Les Guides (filles de 12 à 16 ans) logeaient quant à elles dans une magnifique prairie bordée d'une rivière, près de Paliseul.

✓ Enfin, les Pionniers, jeunes de 17 ans qui se préparent à devenir Animateurs, sont quant à eux partis sur la Route de Saint Jacques de Compostelle, avec 4 jeunes en situation de Handicap (via l'asbl GRATTE). Un superbe projet donc ! À la découverte pédestre d'une belle région, mais aussi très riche en découvertes humaines !

Merci à tous les animateurs qui encadrent nos jeunes, et merci aux parents qui nous accordent leur confiance !

Vivement l'année prochaine...



Unité scout de Geer



Caroline Devillers,
Cheftaine d'Unité.

Plus d'infos sur www.unitedegeer.be ou par mail à unitedegeer@gmail.com.

N.B. : il reste quelques possibilités d'inscriptions dans certaines sections pour la rentrée de septembre. Ne tardez pas si vous êtes intéressés.

Annoncé depuis... un temps certain, le dossier du nouveau complexe sportif prend ces dernières semaines une forme plus officielle puisque nous venons d'introduire la demande de permis d'urbanisme.



Rétroactes sur un projet qui nous occupe depuis plusieurs années maintenant !

Première étape, une étude de faisabilité qui nous a encouragés à nous engager sur la construction d'un nouvel établissement et pas d'une rénovation du bâtiment actuel pour des raisons structurelles, énergétiques, économiques ...

Le Conseil communal a, alors, choisi de confier la réalisation des plans à un bureau d'architectes, à savoir le bureau AW architectes S.P.R.L. Après avoir rencontré les autorités communales et les représentants des clubs sportifs aujourd'hui concernés, les architectes se sont mis au travail.

En même temps, les contacts préalables avec Infraspport (le relais administratif wallon du ministre régional des sports et des infrastructures sportives en matière d'octroi de subsides) ont été pris et nous ont pris un temps certain pour ne pas parler d'un certain temps !!! Il faut s'armer de patience et de persévérance !

Les changements successifs de ministres à la tête du département précisé n'ont pas aidé à faire avancer notre projet avec la vitesse espérée...

Parallèlement à cela, nous avons rencontré les responsables de la DGO4 pour requérir leur avis préalable et ainsi nous conformer, dès les prémices, à leurs desiderata, dans le but, au moment de l'introduction de la demande de permis d'urbanisme, de gagner un peu de temps.

Nous en sommes donc là, aujourd'hui !

Bien sûr, il ne s'agit pas de l'aboutissement du cheminement (trop long à notre goût) de ce dossier. D'autres étapes sont encore à franchir : établissement du dossier projet, divers avis (Conseil communal, Infraspport, inspection des finances), promesses fermes de subsides de la part de la ministre...

En ce qui concerne les subsides, sachez que pour la Région wallonne, ce dossier doit entrer dans une enveloppe budgétaire

de 1.500.000,00€ HTVA (petite infrastructure sportive) pour obtenir une aide régionale de 75% sur sa partie subsidiable.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées liées à cette réalisation.

En attendant, nous vous proposons ces quelques images de synthèse pour vous faire découvrir ce que deviendra votre nouveau complexe sportif.

Bonne découverte !

Didier LERUSSE,
Échevin des Sports.



VOUS RECHERCHER UNE PLACE EN CRÈCHE DANS LES ENVIRONS ?

La maison communale d'accueil des enfants (M.C.A.E.), « La Pouponnière », située à Ligny est là pour s'occuper de votre enfant ! Il s'agit d'un milieu d'accueil agréé et subventionné par l'O.N.E.

Dans un environnement très familial et rural, « La Pouponnière » accueille vos enfants jusqu'à l'âge de 3 ans avec une capacité maximale de 15. Elle comprend 2 sections séparées (de 0 à 15 mois et de 15 à 36 mois) ainsi qu'une agréable cour extérieure.

La « Pouponnière » n'est pas seulement un lieu de garde, c'est surtout un lieu d'échange et d'accueil des enfants et des familles dans une confiance réciproque où le respect, l'autonomie et la sécurité sont des références privilégiées dans le projet. L'équipe éducative propose des activités variées et ludiques adaptées à l'âge de votre enfant.



Des questions ?

N'hésitez pas à contacter Madame Rapetti – 019/58 88 88
lapouponniereligny@gmail.com – rue des Ecoles 4 à 4254 Ligny.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

COLLECTE DE SANG

DONNER DU SANG = SAUVER UNE VIE !

- ✓ Vous avez entre 18 et 65 ans (70 ans pour un donneur régulier) ;
- ✓ Poids \geq 50kg ;
- ✓ Vous êtes en bonne santé.

Votre état de santé

Avant chaque don, le médecin vérifie que vous êtes en bonne condition, par le biais d'un questionnaire et d'un examen de votre tension artérielle notamment.

Absence de comportement à risque

Depuis l'arrivée du SIDA, chaque donneur reçoit un dépliant rappelant les comportements à risque de transmission de maladies infectieuses et les directives indispensables à respecter pour donner du sang.

Où et quand donner son sang?

Des collectes ont lieu régulièrement près de chez vous.

Consultez le site www.donneurdesang.be ou appelez le numéro de téléphone gratuit 0800 92 245

Voici une liste des collectes de sang prévues prochainement dans les environs :

Berloz (à l'école communale, rue des Ecoles n°7)

Jeudi 18/10/2018 de 17:00 à 19:30
Jeudi 17/01/2019 de 17:00 à 19:30
Jeudi 18/04/2019 de 17:00 à 19:30
Jeudi 18/07/2019 de 17:00 à 19:30
Jeudi 17/10/2019 de 17:00 à 19:30

Hannut (à l'Athénée Royal, rue des Aisnes n°2)

Mardi 18/12/2018 de 17:00 à 20:00
Jeudi 20/12/2018 de 17:00 à 20:00

Waremme (à l'Athénée Royal, rue du Casino)

Jeudi 11/10/2018 de 16:30 à 19:30
Jeudi 08/11/2018 de 16:30 à 19:30
Jeudi 13/12/2018 de 16:30 à 19:30
Jeudi 10/01/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 14/02/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 14/03/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 04/04/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 09/05/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 13/06/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 04/07/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 22/08/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 12/09/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 10/10/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 14/11/2019 de 16:30 à 19:30
Jeudi 12/12/2019 de 16:30 à 19:30



ACTION RADON DE LA PROVINCE DE LIÈGE

COMMANDEZ VOTRE DÉTECTEUR AVEC LA PROVINCE DE LIÈGE ET ÉCONOMISEZ 10,00€.

Le SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) de la Province de Liège lance dès le 1er octobre l'action Radon 2018. Dans le souci du bien-être des citoyens, elle leur offre la possibilité d'acquérir au prix de 20,00€ (à la place de 30,00€) un détecteur de radon.

Indolore et incolore, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols, les roches et dans de nombreux matériaux de construction. Il peut s'infiltrer dans un bâtiment par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol, le sud du pays est plus touché par le radon que le nord.

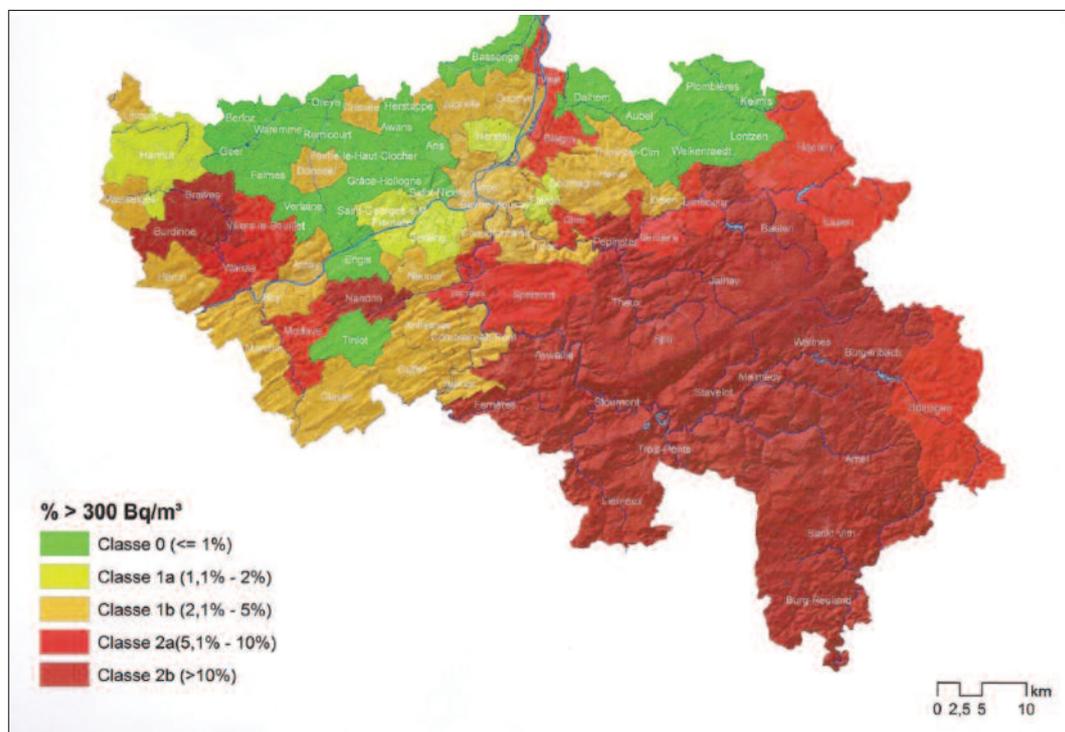
Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus. Plus la concentration en radon dans l'air est élevée, et plus le temps passé à l'intérieur est important, plus le risque est grand. Après la cigarette, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays.

Pour sensibiliser la population, l'Agence fédérale du Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) et les cinq Provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI/LPI), organisent cette action pour le dépistage du radon.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

La commande d'un détecteur s'effectue via le site web www.actionradon.be, dans la limite du stock disponible, et ce du 1er octobre au 31 décembre 2018. Le détecteur doit se placer durant une période de trois mois dans la pièce la plus fréquentée du rez-de-chaussée. Il est ensuite renvoyé par courrier au SAMI pour être analysé. Pour rappel, le SAMI, peut se rendre gratuitement – à la demande d'un médecin généraliste – au domicile des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.



Le SAMI de la Province de Liège,
04/344.78.70 – 04/344.78.62 – sami@provincedeliege.be.

UNE REMORQUE ? PENSEZ À LA DÉCLARER (OU RÉVOQUER)...

Travaux de jardinage, nettoyage de printemps,... vous avez sorti votre remorque ? Saviez-vous que celle-ci doit faire l'objet d'une déclaration dès son usage sur la voie publique ?

Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la masse maximale autorisée (MMA) :

1. Remorques dont la MMA \leq 750 kg

Celles-ci font partie des véhicules non automatisés. Cela signifie qu'elles ne font pas l'objet d'une immatriculation à la DIV et doivent donc être déclarées afin de pouvoir s'acquitter de la taxe de circulation annuelle.

Deux barèmes sont d'application au 01/07/2018 :

✓ MMA \leq 500 kg = 38,41€ (34,92€ + 3,49€ décimes add.)

✓ 501 kg \leq MMA \geq 750 kg = 79,73€ (72,48€ + 7,25€ décimes add.)

Ces tarifs seront indexés chaque année au 1er juillet.

2. Remorques dont la MMA est comprise entre 751 kg et 3.500 kg

Elles intègrent la catégorie des véhicules automatisés. Elles doivent donc faire l'objet d'une immatriculation propre auprès de la DIV qui transmettra les informations à la Direction Générale Opérationnelle de la Fiscalité. Vous recevrez alors une invitation à payer la taxe de circulation.

Quelles sont les étapes pour déclarer ma remorque ?

1. Déclarer le véhicule à la taxe via le formulaire adéquat ("déclaration d'une petite remorque" ou "déclaration à la taxe de circulation") ;

2. Payer la taxe (la taxe est perçue sur une année civile avec possibilité de proratisation en cas d'acquisition en cours d'année et remboursement si le signe fiscal est restitué en cours d'année) ;

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES



3. Apposer le signe distinctif sur le véhicule de manière visible ;
4. En cas de changement de véhicule, signaler toute modification à sa déclaration originale.

Quel formulaire et comment faire ?

Notez que pour mettre fin à la taxation si vous n'utilisez plus votre remorque, vous devez révoquer votre déclaration au moyen du même formulaire en indiquant la date de « mise hors d'usage ». Si votre remorque n'est pas déclarée et que vous faites l'objet d'un contrôle sur la voie publique, vous serez soumis à la perception immédiate de la taxe augmentée d'une amende de 100,00€ minimum.

Vous disposez de deux formulaires pour votre déclaration : l'un pour la déclaration/révocation de votre taxe de circulation pour les véhicules dits « non-automatisés » ; l'autre pour la déclaration/révocation de votre déclaration pour les petites remorques dites véhicules « automatisés ».

Voici les différentes méthodes pour déclarer/révoquer votre remorque :

1. Vous rendre sur le site www.wallonie.be et remplir le formulaire en ligne prévu à cet effet (attention, carte d'identité nécessaire).
2. Vous rendre sur le site www.wallonie.be et télécharger le formulaire adéquat en version PDF pour ensuite le renvoyer par mail ou courrier à :

SPW Fiscalité
Avenue Gouverneur Bovesse, 29 à 5100 JAMBES (NAMUR)
081/33.00.01
fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

3. Vous rendre directement dans les locaux du SPW lors de l'une de leurs permanences et remplir le formulaire sur place. Retrouvez toutes ces informations et BIEN PLUS ENCORE (questions fréquentes, réglementation,...) sur le site internet du SPW www.wallonie.be/fr/actualites/une-remorque-pensez-la-declarer.

POUR UN ÉTÉ SANS VIOLENCES

L'Action sociale du SPW a lancé pour cet été, différents outils de prévention et d'accompagnement des victimes de violences basées sur le genre, pouvant servir au personnel professionnel et au public en général :



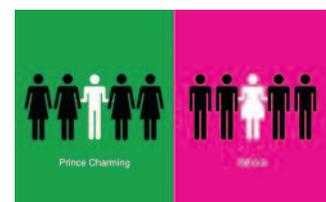
✓ « TPAMP » by HandsAway

Il s'agit d'une application GSM permettant d'alerter et témoigner lorsque les utilisateurs sont victimes ou témoins de harcèlement de rue. Une fois géolocalisée et décrite, l'alerte est envoyée aux "potes" qui se trouvent à proximité. L'application est disponible sur Apple Store et Google Play (« Touche Pas à Ma Pote »).

✓ La plateforme "Stop au sexisme"

Elle rassemble différents outils en vue de la sensibilisation et la prévention au sexisme tels que :

- Des documents pour identifier les différents types de sexisme ;
- Des vidéos pour réagir aux remarques humiliantes ;



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

- Des procédures à suivre pour signaler des contenus sexistes sur les réseaux sociaux ;
- etc.

Rendez-vous sur <http://www.stopausexisme.be/> si cela vous intéresse.

✓ **La ligne d'écoute et le "chat" pour les violences conjugales**
En matière de violences conjugales, la ligne d'écoute 0800/30 030 est désormais accessible 24h/24.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet <http://www.ecouteviolencesconjugales.be> afin de consulter les différents services pouvant venir en aide aux victimes et à leur entourage. Ce site comprend également un espace « chat », fonctionnant deux fois par semaine. N'hésitez pas à y jeter un œil.

✓ **Des fiches didactiques MGF**

Ces fiches permettent aux secteurs professionnels (médecine, assistance sociale, police, ...) de détecter les personnes à risque d'excision et de les accompagner. Vous pouvez retrouver celles-ci sur le site internet <http://actionsociale.wallonie.be/#slideshow-5> (document nommé « Trajectoires MGF »).

Vous pouvez également trouver davantage d'informations sur les sites <http://www.intact-association.org/fr/> et <http://gams.be/>.



INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Au bénéfice de notre environnement, la Wallonie est en marche vers la diminution de l'usage des sacs plastiques lors d'achats dans les commerces de détail.

Les objectifs de cette réglementation ?

- ✓ Réduire la consommation d'emballages en plastique à usage unique ; (compostage à domicile ou recyclage suivant le cas).
- ✓ Favoriser la valorisation des sacs encore admis ; (prévention des déchets, économie de ressources).
- ✓ Limiter la présence et l'impact d'emballages en plastique dans l'environnement ; (prévention des déchets, économie de ressources).

L'impact environnemental de l'usage des sacs en plastique est connu. Les « mers » de plastique formées par les courants marins témoignent de ce désastre écologique comme la présence des sacs dans les déchets sauvages ramassés en Wallonie.

Plus d'informations au sujet du cadre légal ? Vous pouvez contacter Anne Florence Taminiaux – 081/33 63 72 – anneflorence.taminiaux@spw.wallonie.be.

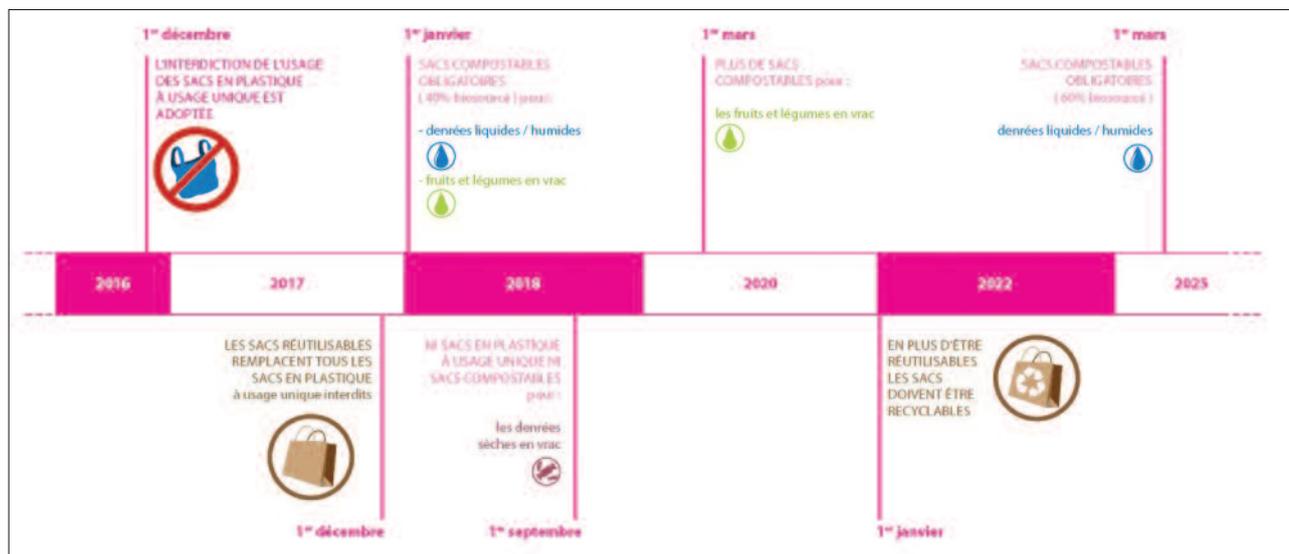
Qui est concerné ?

L'application de cette réglementation nous concerne tous. Que nous soyons consommateurs, commerçants de détail (marchandise vendue aux particuliers en petite quantité*), ou fournisseurs d'emballages, nous avons tous une responsabilité et un rôle à jouer.

*commerces d'alimentation spécialisée (boulangerie, boucherie, confiseur,...) ; petites, moyennes et grandes surfaces d'alimentation générale ; marchés couverts et de plein air ; commerces ambulants ; magasins non alimentaires spécialisés (vêtements, chaussures, pharmacie, stations-service, etc.)

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

Qu'est ce qui change ?



Retrouvez toutes ces informations et BIEN PLUS ENCORE sur le site internet du SPW

<http://moinsdedechets.wallonie.be>.



SUBVENTIONS À LA PLANTATION DE HAIES, VERGERS, ALIGNEMENTS D'ARBRES, TAILLIS LINÉAIRES ET ENTRETIEN D'ARBRES TÊTARDS

Le saviez-vous ? Le Service Public de Wallonie propose des subventions pour la plantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres, de taillis linéaires ou encore pour l'entretien d'arbres têtards.

Plusieurs objectifs sont visés par ces subventions.

Citons par exemple, la conservation et le développement de vergers hautes tiges d'anciennes variétés de pommes, de poires ou encore de prunes qui foisonnaient autrefois dans nos campagnes. Ces fruits plus savoureux sont, par leur rusticité, plus résistants aux maladies.

En plantant des arbres fruitiers, vous consommerez de manière plus locale et durable des fruits sains et délicieux.

Les haies visées par la subvention sont, elles aussi, bénéfiques pour la biodiversité. Le nombre et la variété d'espèces demandées (min. 3 dont 2/3 mellifères) offrent au regard des paysages aussi variés que colorés notamment en automne lorsque la végétation se prépare aux rigueurs de l'hiver. Elles procurent nourriture et abri à de nombreuses espèces animales comme les insectes butineurs (abeilles, bourdons, papillons) et les oiseaux qui profitent du feuillage pour élever leur progéniture et consomment les baies.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

Au-delà du coup de pouce à la biodiversité, vous participerez à l'intégration paysagère et à la revitalisation des zones urbanisées. Les haies forment aussi d'excellents brises-vues pour profiter de votre terrasse en toute tranquillité.

Vous souhaitez agrémenter votre jardin d'une belle haie ? Vous voulez retrouver le goût des fruits de votre enfance ? Alors avant tout projet, n'hésitez pas à prendre vos renseignements !

Pour cela, vous pouvez surfer sur le site internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6Q57> ou encore téléphoner, selon la localisation du terrain concerné par les plantations, dans l'une des huit Directions extérieures du Département Nature Et Forêts.

Aucune plantation réalisée avant l'acceptation de votre dossier ne sera subventionnée !

Quel montant pouvez-vous prétendre ?

Plantation :

- ✓ Haies : 1 rang = 3,00€/m ; 2 rangs = 4,00€/m ; 3 rangs et + = 5,00€/m
- ✓ Vergers : 12,00€/arbre
- ✓ Alignements d'arbres : 4,00€/arbre acheté en pépinières ; 2,00€/bouture de saule
- ✓ Taillis linéaires : 1 rang = 1,00€/m ; 2 rangs = 2,00€/m ; 3 rangs et + = 3,00€/m

Entretien

- ✓ 15,00€/arbre têtard

Ces montants sont doublés (mais avec une limitation à 80% de la facture) si vous passez par une entreprise.

Directions de Liège du DNF : Montagne Sainte-Walburge 2 (bâtiment 2) à 4000 Liège – 04/224.58.70 – 04/224.5876 – liege.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

TERRE ASBL MENACÉE PAR LES DÉTRITUS !

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? Déposez-les dans une bulle de Terre Asbl. Vous ferez un geste pour l'emploi, l'environnement et pour la solidarité. Mais ATTENTION, les déchets nuisent gravement à l'action de l'association. Faire un don c'est super (!), mais le faire correctement c'est encore mieux !!



Pourquoi donner ?

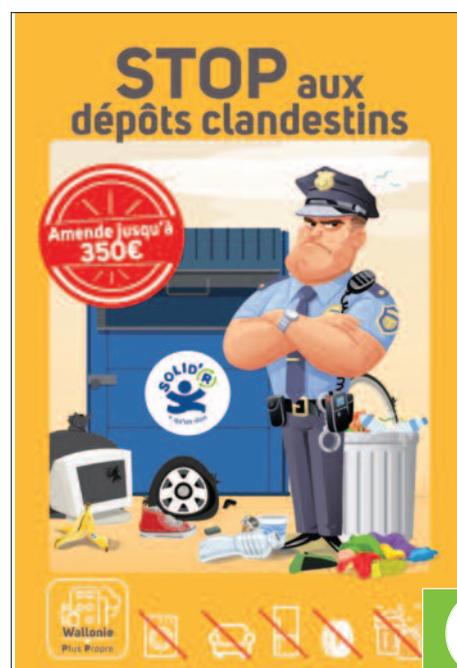
✓ Emploi : l'activité de récupération de vêtements a permis à Terre Asbl la création de 250 emplois stables, essentiellement pour des personnes éloignées du marché du travail. Grâce à vos dons de vêtements, ces personnes ont retrouvé un revenu, une autonomie et un statut social.

✓ Environnement : 57% du textile récupéré est réutilisé comme vêtements de seconde main. Une partie est revendue en circuit court dans les 20 magasins de Terre Asbl. On évite ainsi de surconsommer les matières premières pour produire des vêtements neufs et on réduit le volume de déchets.

✓ Solidarité : Terre Asbl soutient le démarrage d'initiatives d'économie sociale, en Belgique et à l'étranger.

Comment donner ?

- ✓ Donnez uniquement des vêtements réutilisables (propres et secs). Les déchets déposés dans les bulles menacent directement les emplois.
- ✓ Emballez les vêtements dans un sac fermé (pour éviter qu'ils s'abiment ou se salissent)
- ✓ Liez les chaussures par paire (à l'aide des lacets ou d'un élastique).



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

- ✓ Terre reprend aussi les accessoires (ceintures, sacs, portefeuilles...) et le linge de maison (draps de lit, essuies, nappes,...).
- ✓ Si une bulle est pleine, ne déposez pas de sacs à côté de celle-ci (ils risqueraient d'être volés ou de s'abîmer). Vous pouvez signaler une pleine en téléphonant au numéro indiqué sur la bulle ou sur la page Facebook "Terre Asbl".

Où donner ?

Localisez la bulle la plus proche sur www.terre.be ou appelez le 04/240 58 58.

Quelques chiffres sur le phénomène de dépôts :

- ✓ 15% du contenu des bulles à textile est constitué de déchets indésirables.
- ✓ Cette présence de déchets indésirables représente un coût de 700.000,00€ par an, à charge des entreprises d'économie sociale qui collectent les textiles usagés.
- ✓ Le nettoyage des immondices aux alentours des bulles représente un coût important supporté par les communes et leurs citoyens.

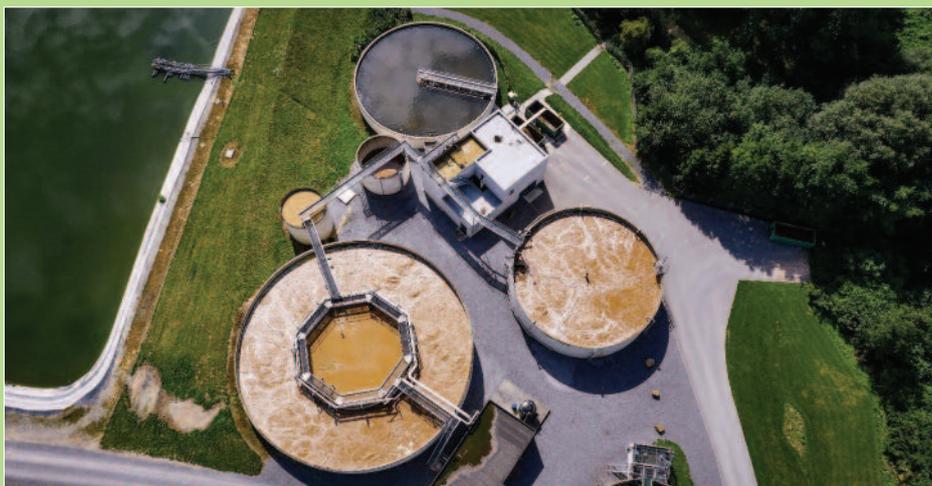
Contact :
Terre Asbl – 04/240 58 58
info@terre.be – www.terre.be.

HESBAYE FROST : EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION

Hesbaye Frost va construire un nouveau bassin pour augmenter les performances de la station d'épuration des eaux.

- ✓ Coût du projet 1,5 Million €.
- ✓ Démarrage à 100 % fin avril 2019.

HESBAYE
FROST



L'objectif du projet est de traiter les eaux qui étaient destinées au stockage dans les bassins de lagunage de la Réserve Naturelle à Hologne-sur-Geer. Le transfert de ces eaux en automne et en hiver générerait une odeur désagréable.

Avec cet investissement, la station d'épuration sera en mesure de réduire drastiquement les nuisances des odeurs pour les riverains de Hologne. Cet ouvrage sera également conçu pour être reconverti ultérieurement en bassin tampon anaérobie qui s'intégrera alors dans un projet ambitieux plus durable, dans tous les sens du terme, car il permettra de produire de l'énergie au lieu d'en consommer !

La démarche de l'entreprise est de se développer durablement en respectant les riverains qui l'entourent.

Hesbaye Frost.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

L'ADL VOUS ACCUEILLE DÉSORMAIS À « LA BERLE ».

Après plusieurs mois d'attente, l'ADL a définitivement posé ses cartons dans le nouveau bâtiment multiservices de la commune de Berloz : « La Berle ».



Outre les services de vos agents, la nouvelle construction accueillera également la bibliothèque communale, l'espace public numérique mais aussi deux salles disponibles à la location : l'une d'une capacité de 60 personnes assises et l'autre de 40 personnes.

La rénovation du site de l'ancienne agence bancaire s'est inscrite dans le cadre du Plan communal de développement rural afin de mettre des locaux à la disposition des associations locales. Très vite, les architectes consultés ont pris la décision de démolir l'ancien bâtiment afin de proposer une nouvelle structure plus moderne et répondant précisément aux besoins de la commune.



Ainsi, le nouveau bâtiment a été inauguré le 2 août dernier en présence du Ministre René Collin. Ce dernier a suivi le projet depuis ses débuts et a posé la première pierre le 16 décembre 2016. Pour lui, il s'agit de la « salle la plus multifonctionnelle qu'il ait vue puisqu'on y trouve 3 pôles : l'associatif, la culture avec la bibliothèque et l'EPN et l'économie avec l'ADL ». Les communes partenaires de l'Agence de Développement Local (Berloz, Donceel, Faimés, Geer) étaient bien entendu présentes afin de découvrir les nouveaux bureaux de l'ASBL.

L'inauguration au grand public a eu lieu quant à elle le dimanche 9 septembre lors d'une journée festive.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement dans nos nouveaux locaux.

Florence et Emilie, vos agents ADL.

ADL Berloz-Donceel-Faimés-Geer, rue Richard Orban, 1 – 4257 Berloz, 019 54 68 34.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

CALENDRIER DE NOS ACTIVITÉS 2018

SEPTEMBRE

23/09/2018 : « Bougeons à pied ou à pédale avec la CCATM » - Salle de la Liberté

OCTOBRE

14/10/2018 : !! ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2018 !!

26/10/2018 : 18h30 – Marche de Halloween de l'école maternelle de Ligny

27/10/2018 : Souper annuel de l'ESFC Geer

NOVEMBRE

02/11/2018 : 20h30 – Spectacle de Renaud Rutten – Salle de la Liberté

10/11/2018 : 15h20 – Cérémonie du Relais Sacré avec le FNC Geer

[15h20 : Boëlhe ; 15h40 : Lens-st-Servais ; 16h00 : Geer ; 16h20 : Darion/Ligny ; 16h40 : Omal ; 17h00 : Hollogne-sur-Geer]

18h00 – Souper des écoles communales – Salle de la Liberté

11/11/2018 : 11h00 – Commémoration de l'Armistice 14-18 – Eglise de Darion

24/11/2018 : Visite de Saint-Nicolas organisée par le comité St-Nicolas d'Omal – Omal

Visite de Saint-Nicolas organisée par DaliBaba

Marché artisanal du TTC Hollogne – Salle de la Liberté

25/11/2018 : Marché artisanal du TTC Hollogne – Salle de la Liberté

DÉCEMBRE

06/12/2018 : Visite de Saint-Nicolas organisée par le TTC Hollogne – Complexe sportif

15/12/2018 : Souper tartiflette de Noël de DaliBaba

16/12/2018 : Après-midi – L'opéra s'invite à Geer – Salle de la Liberté

21/12/2018 : Marché de Noël (EDC Events)

22/12/2018 : Marché de Noël (EDC Events)

23/12/2018 : Marché de Noël (EDC Events)

29/12/2018 : Souper de Noël du TCAvantage Geer – Complexe sportif (fin du tournoi de Noël)



Bar mobile • Espace événements
Berloz • Donceel • Falmes • Geer

UNE SALLE ATYPIQUE POUR
UN MOMENT CONVIVAL !

LA SOLUTION IDÉALE POUR VOS ÉVÈNEMENTS...

LA RUR'ACTIVE BOX EST UNE SALLE SOUS FORME D'UN CONTAINER MOBILE, LOUABLE
PAR TOUTES ET TOUS !

ÉQUIPEMENT :

- ♣ BAR
- ♣ ESPACE INTÉRIEUR DE ± 20M²
- ♣ AUVENTS
- ♣ TABLES, BANCs ET MANGE DEBOUT

PREX :

- ♣ ASSOCIATIONS ADL – 50€
- ♣ PARTICULIERS ADL – 100€
- ♣ PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE DE L'ADL – 150€

ET RÉSERVATIONS :

049 54 92 40 – RURAACTIVEBOX@GMAIL.COM – WWW.BERLOZ-DONCEEL-FAIMES-GEER.BE/RURAACTIVE-BOX



ELEGDAN Bureau d'Etudes et de Conseils
B.E.C.I.E. Installations Électriques

Réalisations d'installations électriques
 Installateur agréé

Etudes et plans d'installations électriques
 Possibilités de réaliser vous-même une partie des travaux

Spécialiste de Bioélectricité
 Réduction des rayonnements électromagnétiques

LEGROS Daniel
 Rue de Hologne, 29 • Hologne-sur-Geer • Tél.: 019 33 07 34 • GSM:0478 66 84 53

www.elegdan.be



0476-26.11.45

Pierre Passer Prestations agricoles

Prest'agri
 (Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)
 Aménagement et entretien des parcs et jardins
 Abattage - Élagage - Bois de chauffage

Rue de Brabant, 4 4250 Boëlhe
www.facebook.com/prestagri




PEETERS SOLUTIONS ASSURANCES HESBY ASSUR

Courtier en Solutions
SPÉCIALISTE PME INDÉPENDANT PARTICULIER

Annie, Fabienne, Nathalie & Michel sont à votre disposition pour toute demande d'offre de prix, de RV ou de visite à domicile.

Bureau de **THISNES** Route de Wavre, 104
019/51.32.32

Bureau de **GEER** Rue Emile Lejeune, 3
019/58.83.73

Bureau de **GRÂCE-HOLLOGNE** Rue Mavis, 4
04/239.15.52

Bureau d'assurances Peeters Hesbyassur - BPM SPRL
 E-mail: hesbyassur@portima.be - N° FSMA 49708a

[f](#) Retrouvez-nous sur Facebook

Les Essentielles
 Institut de beauté - Solarium

Retrouvez-nous sur Facebook !

Rue Champinotte, 71
 4254 Ligny

DECLÉOR PARIS

0479/570 770
 019/58 90 93




Thierry Matagne
 Boulangerie - Pâtisserie

Vinalmont : 085 / 23.23.20
 Fallais : 019 / 69.95.45
 Ampsin : 085 / 25.56.11
 Hannut : 019 / 65.77.50

lundi 7h30-18h00
 mardi fermé
 mercredi 7h30-18h00
 jeudi 7h30-18h00
 vendredi 7h30-18h00
 samedi 7h00-18h00
 dimanche 7h00-16h00



CUYPSERVICES
 Tous services de nettoyage
 | Entreprises | Bureaux |
 | Privés | Espaces verts |

**VIDE MAISONS
 GRENIERS
 DEBARRAS
 ENCOMBRANTS
 NETTOYAGE**

MARC CUYPERS
 Rue de Rosoux, 67 4250 Hologne-sur-Geer
 G.S.M.: 0475/49.01.33

GORDENNE - BOLLINNE
 Gérant
 gord@skynet.be

S.P.R.L. ALIGEER
 Alimentation générale - Boucherie - Boulangerie
 Station service - Librairie - Loterie

Tél/fax : 019/58.81.54
 Rue de la Conserverie, 3
 4250 Geer
 T.V.A. BE0439.642.602

MENUISERIE polymetric

Menuiserie Générale - Charpente - Isolation naturelle
 Mobilier - Ossature Bois

Rue du Cimetière 3, 4253 Darion (Geer)
www.menuiseriepolymetric.com
info@menuiseriepolymetric.com
 0476/57.68.41



LIVIER THONNON
 Coiffeur Créateur

www.olivierthonnon.be
olivier-thonnon@hotmail.com

Tél.: 019/32.57.81

SPRL Coiffure Michel



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

KEMPLAIRE Oscar (Omal)
LENOIR Elizabeth (Boëlhe)
BOIRON Léon et Oscar (Holloagne)
DEHANT Marie (Ligney)
DUCHESNE Marine (Darion)

Bienvenue aux enfants
et félicitations aux parents.



DÉCÈS :

BEAUFORT Viviane, épouse THIRY Guy (Omal)
SIMONIS Micheline, épouse OLIVIER Louis (Holloagne)
ROBERT Michel, époux HAN Fenglian (Holloagne)
VANMARSENILLE Marie-Thérèse, épouse BRAIBANT Henri (Geer)

Nous présentons nos très sincères
condoléances aux familles éprouvées.

MARIAGES :

RIGO Christian et WARZÉE Isabelle (Omal)
VANDERVOST François et WAGENER Caroline (Omal)

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur.

GEER INFO

Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter!

Tél. +32.19 588 033 - Fax +32 19 587 079
geer.info@publilink.be - www.geer.be



Rue du Centre, 21
4250 Hollogne-sur-Geer

Tel: 019/32.63.19
Gsm : 0494/40.85.80

Personne de contact : Angélique Baré
[facebook.com/auxblesdorangel](https://www.facebook.com/auxblesdorangel)

Composition - Impression : HIBOU PRINTING DONCEEL - www.lehibou.be

Cours adultes
Cours à partir de 3 ans

Premier cours gratuit

Jazz - Contemporain - Classique - Hip Hop - Regga - Breakdance
Abdo/fessier - Pilates

AINSI DANSE

39 ,CHAUSSÉE ROMAINE WEB: www.ainsidanse.net
4252 OMAL Téléphone: 0470/039330

madame est servie

Ateliers de repassage

Repassage en ateliers
NOS REPASSEUSES se déplacent à domicile

Nos atouts

- ✓ Une équipe formée et encadrée
- ✓ Un travail soigné et de qualité

13 ANS

FS: agences 62787-E133

www.ainsidanse.net

FRUY 085/278 444 CEER 0497/528 302 HAVELANCE 0492/582 859 Suivez-nous sur facebook.com/madame-est-servie-by